

DQ-27 – QUES41

Date : 12 janvier 2007



QUESTION

Le port implique le recours intense à la « haute technologie ». Est- ce que les normes de la CSST ont suivi les progrès dans ce sens? Ne risquent-elles pas d'être rapidement dépassées. Dans ce cas, l'empirisme, les essais et les erreurs, risquent de constituer une inquiétude supplémentaire pour la sécurité des opérateurs qui auront à en subir les conséquences.

RÉPONSE

La technologie utilisée sur un port méthanier est bien connue et maîtrisée. De plus, aucun employeur responsable, ni aucune réglementation du travail moderne ne tolérerait aujourd'hui des situations laissant la porte ouverte à l'empirisme et aux tâtonnements.

La sécurité des travailleurs est primordiale pour Rabaska et les normes de la CSST, de même que l'ensemble des lois, règlements et normes du travail applicables seront respectées.

À cet effet, il faut rappeler que les normes de la CSST sont des règles générales s'appliquant à l'ensemble des domaines du travail et sont rarement spécifiques à un domaine. En effet, la plupart des règles visant à assurer la santé et la sécurité des travailleurs passent par l'application de principes qui sont souvent indépendants de la technologie utilisée comme les critères qui gèrent le travail en hauteur, dans des excavations, dans les milieux confinés, l'exposition au chaud ou au froid, la manipulation de produits toxiques, etc.

C'est aussi pourquoi chaque employeur a pour obligation d'appliquer ces normes et au besoin de les compléter dans son domaine particulier; ceci inclut notamment la mise en place de plans de prévention de la sécurité au travail et de mesures adaptées. Dans le domaine du GNL, l'usine LSR de Gaz Métro, située à Montréal-Est, est en opération depuis 35 ans et a déjà mis en place les plans de prévention et les mesures spécifiques au GNL et répondant aux normes de la CSST.

Rabaska s'inspirera de ce qui est fait à l'usine LSR, ainsi que de ce qui est en place sur les terminaux de Gaz de France pour établir son plan de prévention de la sécurité au travail. De plus, pour que ce plan soit efficace, un programme de formation obligatoire des employés de Rabaska et des sous-traitants sera établi. Les grands principes de ce programme de formation sont donnés dans l'étude d'impact, Tome 3, Volume 1, section 4.11.5.

Nous invitons également le lecteur à lire l'ensemble de la section 4.11 (même référence) où il est démontré que Rabaska établira des principes d'exploitation et d'entretien clairs et sécuritaires. L'ensemble des programmes, manuels, procédures et plans applicables à l'exploitation et l'entretien des installations, à la sécurité, à la formation et aux mesures d'urgence seront développées avant la mise en service du terminal, en conformité avec les normes et règlements applicables.

Rappelons que l'industrie du GNL a plus de 40 ans et que l'expérience acquise s'étend également à la sécurité au travail et aux bonnes pratiques d'exploitation et d'entretien des installations.